

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie,
des finances, du budget et de
la fonction publique

N° 57-2022

Papeete, le 17 JUIN 2022

RAPPORT

Document mis
en distribution
Le 17 JUIN 2022

relatif à une proposition de délibération portant modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2022,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Mesdames les représentantes Dylma ARO et Béatrice LUCAS

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

La première modification budgétaire concernant l'exercice qui suit le vote du compte administratif et le vote de la délibération d'affectation, doit obligatoirement reprendre les résultats comptables cumulés de l'exercice précédent, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Ainsi, le montant du résultat cumulé de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021 qui s'élève à 648 607 391 F CFP est inscrit à la ligne budgétaire 002 en recette de fonctionnement.

Cette recette permet de financer un virement de 100 millions F CFP vers la section d'investissement pour le financement de travaux, la reprise des reliquats de crédits collaborateurs non consommés depuis le début de la mandature pour un montant de 165,6 millions F CFP (exception au principe d'annualité budgétaire), la comptabilisation d'une provision exceptionnelle de 358 millions F CFP destinée à l'amortissement futur des immobilisations corporelles de notre institution et les conséquences de la revalorisation du point d'indice de rémunération des fonctionnaires (de + 1,5%)¹ à hauteur de 30 millions F CFP.

Les dépenses de fonctionnement sont donc modifiées comme suit :

Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
023	Virement à la section d'investissement	100 000 000
960	Pouvoirs publics	178 750 000
961	Moyens internes	257 391
962	Personnel	11 600 000
991	Gestion financière	358 000 000
TOTAL		648 607 391

¹ Arrêté n° 613 CM du 28 avril 2022 fixant la valeur de l'indice 100 applicable aux grilles indiciaires de la fonction publique de la Polynésie française

Par ailleurs, outre le virement de la section de fonctionnement de 100 millions F CFP, il est proposé de constater la reprise de la totalité du résultat d'investissement reporté, soit 187 461 786 F CFP. Les recettes d'investissement sont donc abondées de **287 461 786 F CFP**.

Ceci permet de financer le report des crédits d'investissement non utilisés au 31 décembre à hauteur de 164 548 611 F CFP.

De plus, deux enveloppes complémentaires d'autorisation de programme de 30 000 000 F CFP dotées de 22 913 175 F de crédits de paiement à l'opération 1.2021 « Matériel, outillage et mobilier » et de 100 000 000 F CFP en AP et CP sur l'opération nouvelle 2.2022 « Travaux » sont inscrites.

Enfin, l'opération 3.2006 « Immobilisations incorporelles » est clôturée et le reliquat de CP est transféré à l'opération 1.2021.

En conséquence le budget d'investissement est modifié de la manière suivante :

Mission /Ligne budgétaire	AP	Libellé	En recette	En dépense (crédits de paiement)
001		RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	187 461 786	
		Total 001	187 461 786	
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	100 000 000	
		Total 021	100 000 000	
900	3.2006	Immobilisations incorporelles		403 123
900	1.2017	Matériel, outillage et mobilier		4 191 205
900	2.2017	Travaux		18 414 461
900	3.2017	Logiciels		24 668 254
900	1.2019	Matériel de transport		296 900
900	2.2019	Travaux		114 055 327
900	1.2021	Matériel, outillage et mobilier		2 519 341
		Total des CP reportés sur 2022		164 548 611
900	1.2021	Matériel, outillage et mobilier		22 913 175
	2.2022	Travaux		100 000 000
		Total mission 900		287 461 786
		Total général	287 461 786	287 461 786

*
* *

Examinée en commission le 16 juin 2022, la proposition de délibération portant modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2022 a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter la proposition de délibération ci-jointe.

LES RAPPORTEURES

Dylma ARO

Béatrice LUCAS

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2022

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2021-49 APF du 29 avril 2021 complétant la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2021-124 APF du 2 décembre 2021 modifiée relative au budget général de la Polynésie française pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n° 2021-126 APF du 2 décembre 2021 portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2022 ;

Vu l'avis du bureau en date du 31 mai 2021 ;

Vu la proposition de délibération déposée par M. Gaston TONG SANG, Président de l'assemblée de la Polynésie française, et enregistrée au secrétariat général de l'assemblée de la Polynésie française sous le numéro 4982 du 3 juin 2022 ;

Vu la lettre n° /2022/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

PREMIÈRE PARTIE

Les conditions générales de l'équilibre réel

Article 1^{er}.- Les évaluations de recettes et les plafonds de dépenses sont modifiés par section, comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	648 607 391	648 607 391
Section d'investissement	264 548 611	264 548 611
TOTAL	913 156 002	913 156 002

DEUXIÈME PARTIE

Les moyens alloués et dispositions diverses

Article 2.- Le montant des recettes de fonctionnement est modifié par mission, comme suit :

Mission	Libellé	En+	En-
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	648 607 391	
	Total 002	648 607 391	
	Total général	648 607 391	0

Article 3.- Le montant des crédits de fonctionnement est modifié par mission comme suit :

Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
O23	Virement à la section d'investissement	100 000 000
960	Pouvoirs publics	178 750 000
961	Moyens internes	257 391
962	Personnel	11 600 000
991	Gestion financière	358 000 000
	TOTAL	648 607 391

Article 4.- Le montant des recettes d'investissement est modifié par mission, comme suit :

Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
OO1	Résultat d'investissement reporté	187 461 786
O21	Virement de la section de fonctionnement	100 000 000
	TOTAL	287 461 786

Article 5.- Les mesures nouvelles relatives aux autorisations de programmes et à leurs montants respectifs sont fixées par unité individualisée et par mission, comme suit :

Mission	Programme	AP	Intitulé	Montant en + (F CFP)
900	90002		Pouvoirs publics	
		1.2021	Assemblée de la Polynésie française	30 000 000
		2.2022	Matériel, outillage et mobilier	100 000 000
			Travaux	130 000 000
			Total mission 900	130 000 000

Article 6.- Le montant des crédits de paiement est modifié par mission, comme suit :

Mission	AP	Libellé	En +	En -
900	3.2006	Immobilisations incorporelles	403 123	
	1.2017	Matériel, outillage et mobilier	4 191 205	
	2.2017	Travaux	18 414 461	
	3.2017	Logiciels	24 668 254	
	1.2019	Matériel de transport	296 900	
	2.2019	Travaux	114 055 327	
	1.2021	Matériel, outillage et mobilier	2 519 341	
		Total CP reportés sur 2022	164 548 611	
	1.2021	Matériel, outillage et mobilier	22 913 175	
	2.2022	Travaux	100 000 000	
		Total mission 900	287 461 786	0
		Total général	287 461 786	0

Article 7.- L'opération 3.2006 « Immobilisations incorporelles » est terminée et le reliquat de crédit de paiement d'un montant de 403 123 F CFP est transféré à l'opération 1.2021 « Matériel, outillage et mobilier ».

Article 8.- Le président de l'assemblée de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le président,

Béatrice LUCAS

Gaston TONG SANG

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

PROJET DE COLLECTIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2022

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
 PROJET DE COLLECTIF EXERCICE 2022
 SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

Date 13/06/2022

Page 5

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Virement à la section d'investissement		Chapitre sans réalisations : 023
Chapitre sans réalisations	LIBELLE	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES
	DEPENSES	
	DEPENSES DIRECTES	
023	Virement à la section d'investissement	100 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	100 000 000
	TOTAL DEPENSES	100 000 000
	DEFICIT	100 000 000

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
 PROJET DE COLLECTIF EXERCICE 2022
 SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

Date 13/06/2022

Page 7

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

POUVOIR PUBLICS		MISSION : 960
MISSION / ART	LIBELLE	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES
DEPENSES		
DEPENSES DIRECTES		
64111	Rémunération brute	870 000
645	Charges sociales	230 000
6531	Indemnités	7 240 000
6532	Frais de mission et de déplacement	150 000
6533	Cotisations et pensions de retraite	930 000
6534	Cotisations sociales	1 100 000
65862	Dotation aux groupes d'élus	1 230 000
65863	Collaborateurs des élus	165 595 000
65864	Charges patronales des collaborateurs	1 405 000
	Total DEPENSES DIRECTES	178 750 000
TOTAL DEPENSES		178 750 000
DEFICIT		178 750 000

**ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
PROJET DE COLLECTIF EXERCICE 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)**

Date 13/06/2022

Page 11

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

PERSONNEL		MISSION : 962
MISSION / ART	LIBELLE	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES
DEPENSES		
	DEPENSES DIRECTES	
64111	Rémunération brute	8 900 000
6413	Personnel non titulaire	100 000
645	Charges sociales	2 600 000
	Total DEPENSES DIRECTES	11 600 000
	TOTAL DEPENSES	11 600 000
DEFICIT		11 600 000

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
 PROJET DE COLLECTIF EXERCICE 2022
 SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

Date 13/06/2022

Page 13

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

GESTION FINANCIERE		MISSION : 991
MISSION / ART	LIBELLE	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES
	DEPENSES	
	DEPENSES DIRECTES	
681	Dotat° amort. & aux provis° - Charges de fct	358 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	358 000 000
	TOTAL DEPENSES	358 000 000
	DEFICIT	358 000 000

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2022

		DPSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0,00	648 607 391	100,00	0	648 607 391
023	Virement à la section d'investissement	100 000 000	15,42	0	0,00	100 000 000	0
960	POUVOIR PUBLICS	178 750 000	27,56	0	0,00	178 750 000	0
961	MOYENS INTERNES	257 391	0,04	0	0,00	257 391	0
962	PERSONNEL	11 600 000	1,79	0	0,00	11 600 000	0
991	GESTION FINANCIERE	358 000 000	55,20	0	0,00	358 000 000	0
		648 607 391	100,00	648 607 391	100,00	648 607 391	648 607 391
TOTAL GENERAL		648 607 391		648 607 391		648 607 391	648 607 391

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

PROJET DE BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT

EXERCICE 2022

**ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)**

Date 13/06/22

Page 3

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

POUVOIRS PUBLICS		MISSION : 900			
PROGRAMME / AP / ART	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
	DEPENSES				
1.2021	Matériel, outillage et mobilier	100 000 000	30 000 000	130 000 000	
2.2022	Travaux		100 000 000	100 000 000	
90002	ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANCAISE	100 000 000	130 000 000	230 000 000	
	TOTAL DEPENSES.....	100 000 000	130 000 000	230 000 000	287 461 786
	DEFICIT.....				287 461 786

BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2022

		DEPENSES	% TOT	RECETTES	% TOT
001	Résultat d'investissement reporté	0		187 461 786	65,21
021	Virement de la section de fonctionnement	0		100 000 000	34,79
900	POUVOIRS PUBLICS	287 461 786	100	0	
TOTAL GENERAL		287 461 786	100	287 461 786	100

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FcP)
EXERCICE 2022

ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRES			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT		287 461 786	100,00	287 461 786	100,00	287 461 786	100,00					287 461 786	100,00
001	Résultat d'investissement reporté			187 461 786	65,21							187 461 786	65,21
021	Virement de la section de fonctionnement			100 000 000	34,79							100 000 000	34,79
23	Immobilisations en cours	287 461 786	100,00			287 461 786	100,00						
SECTION FONCTIONNEMENT		648 607 391	100,00	648 607 391	100,00	190 607 391	100,00			458 000 000	100,00	648 607 391	100,00
002	Résultat de fonctionnement reporté			648 607 391	100,00							648 607 391	100,00
023	Virement à la section d'investissement	100 000 000	15,42							100 000 000	21,83		
62	Autres services extérieurs	257 391	0,04			257 391	0,14						
64	Charges de personnel	12 700 000	1,96			12 700 000	6,66						
65	Autres charges d'activité	177 650 000	27,39			177 650 000	93,20						
68	Dotations aux amortissements et provisions	358 000 000	55,20							358 000 000	78,17		
TOTAL GENERAL		936 069 177		936 069 177		478 069 177		0		458 000 000		936 069 177	